

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2024. Comme au 31 décembre 2023, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes. Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, le résultat des entités dont l'activité a été abandonnée au cours des exercices précédents a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat, les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan et le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

II – LES FAITS MARQUANTS

Contexte

L'année 2024 a été marquée par une météorologie particulièrement défavorable ayant des incidences directes sur l'activité des magasins avec des anomalies pluviométriques (2024 figure parmi les dix années les plus pluvieuses à l'échelle nationale) et un manque d'ensoleillement (2024 a connu un manque d'ensoleillement remarquable : -10 % par rapport à la normale).

L'année 2024 connaît également un contexte particulier sur le plan national (taux d'intérêts élevés, inflation importante qui affecte le pouvoir d'achat des ménages français, incertitude sur le plan gouvernemental et politique et la baisse continue des ventes de logements) et toujours difficile sur le plan international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, poursuite des conflits en Ukraine et en Israël).

Ce contexte ne constitue pas pour le Groupe un indice de perte de valeur au 31 décembre 2024.

Faits marquants

Le Groupe poursuit la mise en œuvre de son plan 1Pacte courant de 2022 à 2025.

- Le Groupe dépasse par anticipation l'objectif d'atteindre 1 000 points de vente, fixé initialement à fin 2025. Ainsi, les réseaux adhérents et affiliés en France et à l'international comptent 1 071 magasins au 31 décembre 2024 contre 979 à fin 2023.
- Au cours de la période, 17 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 9 ralliements d'enseignes concurrentes) alors que 10 magasins sont sortis du réseau.
- L'enseigne Les Briconautes a ouvert 4 nouveaux points de vente en 2024 alors que 6 magasins ont été fermés. Les affiliations à la centrale Le Club ont progressé fortement : 141 ouvertures (notamment ralliements de magasins SAS2E Espace Emeraude) contre 54 fermetures.
- L'enseigne Mr.Bricolage est devenue le 1^{er} acteur du marché de proximité en bricolage à Paris à la suite du rachat d'un groupe de 5 magasins anciennement sous enseigne Bricolex le 27 mars 2024. Il y a 12 magasins Mr.Bricolage à Paris intramuros.
- Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr.Bricolage avec 16 magasins déployés en 2024. À fin décembre 2024, il a été mis en place dans 124 magasins dont 5 à l'étranger et 1 dans les DROM-COM.
- En date du 1^{er} janvier 2024, Mr.Bricolage SA a acquis auprès de la société ANPF 100 % des titres de la société IFOGECO, organisme de formation dont l'activité est dédiée quasi exclusivement au réseau Mr.Bricolage.
- La société Mr.Bricolage SA a procédé le 24 avril 2024 à une restructuration de ses capitaux propres : au terme d'une opération d'incorporation de la réserve de réévaluation suivi d'une réduction de capital par apurement du report à nouveau débiteur. Le capital social de la société est passé de 33 240 816 euros à 60 248 979 euros.
- Les travaux d'agrandissement et de modernisation de l'entrepôt logistique situé à Voivres (72) ont débuté en mars 2024. L'achèvement des travaux est prévu en fin de 1^{er} semestre 2025.
- Suite à la création de la société UNIO en date du 24 mai 2023, les premiers contrats avec les fournisseurs ont été signés dès le début de l'année 2024 et les premiers gains ont impacté le résultat Mr.Bricolage SA 2024.

III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2024

Les chiffres présentés en 2024, comme en 2023, sont établis en normes IFRS.

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2024	2023	2022	2021
Total chiffre d'affaires consolidé	280,3	293,3	306,5	302,7
- dont ventes de prestations	83,0	87,8	89,1	92,2
- dont ventes de marchandises	197,3	205,6	217,4	210,5

Le chiffre d'affaires consolidé 2024 s'élève à 280,3 M€, soit une baisse de -4,4 % sur l'année.

Cette baisse s'explique essentiellement par :

- les ventes de marchandises (-4,0 %) reflètent la diminution des activités logistiques dans un contexte de moindre rotation des stocks et de stabilité des transactions e-commerce (hors click-and-collect).
- les ventes de prestations (-5,4 %) traduisent notamment la diminution des achats, partiellement compensée par les prestations facturées par l'organisme de formation Mr.Bricolage (IFOGECO) entré dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 14,4 millions d'euros, représente 5,1 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024.

III.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	280 348	293 320
Marchandises et matières consommées	(163 850)	(169 966)
Charges externes	(46 217)	(48 814)
Charges de personnel	(41 767)	(42 196)
Impôts et taxes	(2 334)	(2 312)
Autres produits et charges opérationnels	1 455	2 723
EBITDA (1)	27 634	32 756
Amortissements et dépréciations	9 954	9 536
Résultat opérationnel courant (2)	17 679	23 219
Opérations non courantes (3)	(2 895)	(1 467)
Résultat opérationnel	14 785	21 752

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = Coûts de déploiement informatiques engagés dans le cadre de la refonte totale des systèmes d'information du Groupe.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Le Groupe dégage un EBITDA de 27,6 M€, soit un taux de marge de 9,9 %, contre 11,2 % en 2023. Il est rappelé que l'EBITDA 2023 tenait compte, à hauteur de 2,2 M€, du dénouement favorable d'un litige né en 2016. Hors ce produit non récurrent, la diminution de 2,9 M€ de l'EBITDA tient compte des ressources allouées au déploiement du Plan 1Pacte 2022-2025 et du ralentissement de la consommation des ménages qui sont partiellement compensés par les efforts pour diminuer les dépenses du siège.

Après prise en compte de charges opérationnelles non courantes pour 2,9 M€, traduisant les ressources allouées aux systèmes d'information dans le cadre du plan 1Pacte, le résultat opérationnel s'établit à 14,8 M€, soit une marge opérationnelle de 5,3 %.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

III.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat opérationnel des activités maintenues	14 785	21 752
Résultat financier	(1 590)	(3 035)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	1 634	1 986
Impôts sur les résultats	(1 789)	(1 836)
Résultat après impôt des activités maintenues	13 039	18 868
Résultat net des activités abandonnées	846	1 563
Résultat de l'exercice	13 885	20 430

Le résultat financier de 2024, pour (1,6) M€ en 2024 contre (3,0) M€ en 2023, tient compte de la hausse des produits de placement et de charges d'intérêts quasi stables. La charge d'impôt de 2024 intégrant des imputations de déficits reportables, reste stable à (1,8) M€. Le résultat après impôt des activités abandonnées, à 0,8 M€, intègre des reprises de provisions ou de dettes devenues sans objet à la suite de l'arrêt de l'activité « Commerce » (2019-2020).

Après prise en compte du résultat des sociétés mises en équivalence pour 1,6 M€, le résultat net 2024 ressort à 13,9 M€, soit une marge nette de 5,0 %, contre 7,0 % en 2023 (6,2 % retraité du dénouement favorable d'un litige en 2023).

III.D. Le bilan

Ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	109 705	59 681	169 386
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	56 332	21 240	77 572
Trésorerie brute au bilan	42 162	5 031	47 193
Flux de trésorerie liés à l'activité	13 187	11 658	24 846
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	8 688	8 688

III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (correspondant principalement à des actifs immobilisés) sont en légère hausse passant de 196,0 millions d'euros à 198,7 millions d'euros à fin 2024.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 154,7 millions d'euros fin 2024 contre 150,1 millions d'euros fin 2023. Cette évolution inclut notamment une amélioration de la trésorerie qui passe de 37,6 millions d'euros à 47,2 millions d'euros fin 2024. Elle comprend également une baisse des stocks (3,2 millions d'euros) et des postes clients (2,5 millions d'euros).

III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 119,4 millions d'euros fin 2024, augmentent de 13,6 millions d'euros du fait principalement du résultat consolidé 2024 : +13,9 millions d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants (hors dettes locatives), à 54,5 millions d'euros fin 2024, baissent de 2,2 millions d'euros suite notamment au remboursement au cours du 2^{ème} semestre de la 2^{ème} échéance de la dette senior (7,5 millions d'euros) et du tirage du solde du crédit d'investissement (5 millions d'euros). Les dettes locatives, à 23,1 millions d'euros fin 2024, baissent légèrement sur la période (0,6 million d'euros). Voir aussi note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les provisions, à 7,7 millions d'euros fin 2024, augmentent de 0,7 million d'euros correspondant à la constitution d'une dotation pour faire face à un nouveau litige. Voir aussi notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 135,1 millions d'euros, baissent de 4,2 millions d'euros (voir aussi notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées).

III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

III.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2024	Nombre de magasins fin 2023	2024	2023	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	415	408	1 625,2	1 690,5	-3,9 %
Enseigne Les Briconautes (3)	99	101	220,2	242,2	-9,1 %
Réseau affiliés (4)	557	470	323,2	367,4	-12,1 %
E-commerce (5)	-	-	11,6	11,7	-0,3 %
Total	1 071	979	2 180,2	2 311,8	-5,7 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoute le e-commerce défini au renvoi (5).

(2) Données basées sur 415 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 338 en France au 31 décembre 2024.

(3) Estimation du volume d'affaires de 99 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 60 magasins.

(4) Estimation du volume d'affaires de 557 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 32 magasins.

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées en magasin sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2180 milliards d'euros à fin 2024, en baisse à surfaces courantes de -5,7 % et en baisse de -3,5 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 415 points de vente, représente 75 % du volume d'affaires total 2024.

III.E.2. Situation financière du Groupe

Dettes Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dettes financière brute (a) (hors dettes locatives)	54 465	56 709	(2 244)
Trésorerie brute (b)	47 193	37 661	9 532
Autres instruments financiers (c)	4 534	4 182	353
Dettes Financière Nette (a - b - c)	2 737	14 865	(12 129)

Un crédit syndiqué a été signé le 28 septembre 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois). Au 31 décembre 2024, ce ratio est respecté.

IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel concernant ses activités traditionnelles mais également celle de e-commerce. En France, avec un marché mature, la concurrence est particulièrement forte et active.

Avec 1 071 points de vente au 31 décembre 2024 et 1.091 au 31 janvier 2025, le positionnement du Groupe Mr.Bricolage, misant sur la proximité, et via sa stratégie web qui vient en appui des magasins pour permettre une extension de l'offre significative, manifeste la singularité et l'agilité de l'enseigne Mr.Bricolage pour répondre à ces différents risques.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés par un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2024, le Groupe a réalisé quasi exclusivement son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle, composée des magasins adhérents et des fournisseurs référencés.

Concernant les adhérents, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) pour suivre les retards de règlement. Ce comité a tout pouvoir pour décider des mesures permettant le règlement de ses créances et dont l'action permet de constater une diminution de ce risque.

Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques: ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés.

Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique. Par ailleurs, le Groupe a mis en place depuis 2021 un outil de gestion du poste client permettant d'automatiser et d'historiser les actions de relances et de réduire les délais de recouvrement.

Concernant la clientèle de particuliers, qui ne représente que 2,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, elle est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est limité sur cette activité du fait de paiements, de faible valeur unitairement, encaissés d'avance lors de la passation de la commande du client.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories: créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

Il est constaté une baisse des créances clients à 42,7 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Le taux de provisionnement des créances clients est en hausse passant de 2,8 % sur l'exercice 2023 à 4,1 % sur l'exercice 2024. La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2024, 1,8 million d'euros, en hausse de 0,5 million d'euros.

IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé le 28 septembre 2022 un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 100 000 milliers d'euros. Le montant tiré au 31 décembre 2024 s'élève à 55 000 milliers d'euros. Ce crédit se décompose comme suit: une première tranche de dette sénior de 50 000 milliers d'euros, amortie à hauteur de 60 % sur la période 2023-2026, avec un remboursement in fine de 20 000 milliers d'euros en 2027, une ligne crédit revolving de 30 000 milliers d'euros remboursable in fine en 2027 (non tirée au 31 décembre 2024) et un crédit investissement de 20 000 milliers d'euros tiré dans sa totalité au 31 décembre 2024 et amorti sur la période 2025-2027.

Le crédit syndiqué prévoit pour le Groupe un engagement financier de respect pour le niveau de ratio de levier (dette financière nette sur EBITDA consolidé 12 mois). Au 31 décembre 2024, ce ratio est respecté.

IV.A.5. Risques liés aux Systèmes d'information

Comme pour la plupart des acteurs économiques, une faille dans les systèmes d'information pourrait avoir un impact direct sur l'activité du Groupe et en conséquence sur son chiffre d'affaires. C'est pourquoi, le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information.

En 2024, le Groupe a mis en place un processus de classification des données, permettant de mieux gérer et de protéger l'information en fonction de sa sensibilité sur les services critiques (ce processus sera complètement déployé en 2025). Par ailleurs, un système de Data Leak Prevention (DLP) a également été mis en place afin de mieux prévenir et détecter toute fuite de données sensibles. La politique de sécurité du Groupe est désormais pleinement appliquée et intégrée au cœur des projets informatiques, garantissant une approche cohérente et rigoureuse de la sécurité dès la conception. Enfin, nous avons entamé l'automatisation de la réponse aux cyber incidents, un axe stratégique pour améliorer notre réactivité face aux menaces en constante évolution et dans un contexte de raréfaction des compétences cyber.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des efforts initiés dès 2022. En renforçant sa posture de sécurité, le Groupe se dote des outils et de processus nécessaires pour faire face aux défis croissants de la cybersécurité et ainsi de protéger son activité et son chiffre d'affaires contre les menaces.

IV.A.6. Risques liés à la conjoncture

L'année 2024 a été marquée par une météorologie particulièrement défavorable ayant des incidences directes sur l'activité des magasins avec des anomalies pluviométriques (2024 figure parmi les dix années les plus pluvieuses à l'échelle nationale) et un manque d'ensoleillement remarquable (-10 % par rapport à la normale), un contexte qui reste particulier sur le plan national (taux d'intérêt élevés, incertitude sur le plan gouvernemental et politique et également la baisse continue des ventes de logements) et un contexte toujours difficile sur le plan international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, poursuite des conflits en Ukraine et en Israël).

Le marché du bricolage a donc marqué un ralentissement notamment sur le premier semestre 2024.

Cette conjoncture a un impact direct sur les coûts des produits et sur la consommation des ménages.

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière auprès des fournisseurs référencés au titre de contrats d'approvisionnement, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants. Des procédures internes de référencement des produits (qualité, ...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production, ...) sont en vigueur dans le Groupe ; leur bonne application est contrôlée par les équipes achats et qualité.

Pour rappel, les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Un fournisseur représente plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux et 22 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif. Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

Les tensions actuelles sont explicitées dans le paragraphe IV.A.6 « Risques liés à la conjoncture », ci-dessus.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinautes et Inventiv, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale sur lesquelles Mr.Bricolage opère une surveillance régulière.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'inventus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 6.1 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2024 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2024 est entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts.

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune société du Groupe ne réalise la fabrication de produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau) et/ou de sécurité (dommages aux biens et aux personnes), dans les entrepôts sont les suivants :

- **l'incendie** : pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. Les entrepôts de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés.
- **le déversement accidentel** : pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention physique au niveau des entrepôts,
- **l'explosion** : pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL. Par ailleurs, conformément aux obligations en vigueur, les entrepôts stockent les aérosols dans des cages spécifiques fermées,
- **une pollution atmosphérique**, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans les notes 12 et 18 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le contrat de Crédit syndiqué signé le 28 septembre 2022 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (35 000 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans à compter de la date de signature du contrat. Le Groupe a négocié fin 2022, des couvertures

auprès de deux partenaires bancaires : les couvertures mises en place couvrent 23 335 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (CAP avec une garantie à taux plafond à 0 %) soit 66,67 % de l'encours du prêt refinancement et sont à échéance du 30 septembre 2025 (soit une durée de 3 ans). Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 8,25 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2024 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,

- de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information);
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

La marque et les savoir-faire de Mr.Bricolage constituent les ressources incorporelles essentielles de la société.

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage s'établit à 103,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 114,7 millions d'euros en 2023).

Le résultat d'exploitation s'élève à 6 millions d'euros en 2024 en baisse de 41 %. Cette baisse de résultat de 4 millions d'euros s'explique par le recul du chiffre d'affaires (-12 millions d'euros) compensé par la maîtrise des achats, des charges externes et des frais de personnel (+ 8 millions d'euros).

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2024 à +11,9 millions d'euros (contre +9,5 millions d'euros à fin 2023). Comme en 2023, le résultat financier est impacté par l'augmentation des intérêts perçus sur les comptes courants de trésorerie. La variation s'explique également par la baisse des dotations aux provisions et dépréciations et des dividendes reçus.

Le résultat exceptionnel s'élève à -4,2 millions d'euros en 2024 intégrant notamment les provisions pour dépréciation de la situation nette négative de sa filiale Sadef.

En 2024, la société constate un produit d'impôt de 0,4 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2023, la société avait constaté une charge d'impôt de 0,2 million d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de la participation qui s'élève, en 2024, à 1,1 million d'euros, le résultat net s'établit en 2024 à +13,1 millions d'euros contre +18,6 millions d'euros en 2023.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2024 s'élève à 336 millions d'euros contre 332 millions en 2023.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 151 millions d'euros à fin 2023, est de 149 millions d'euros fin 2024. La variation s'explique principalement par la baisse des immobilisations incorporelles et corporelles nettes, par l'acquisition des titres de la société IFOGECO et l'augmentation des dépréciations sur titres de participation.

L'actif circulant s'élève à fin 2024 à 186 millions d'euros contre 181 millions d'euros en 2023. Cette hausse de 5 millions d'euros s'explique principalement par la hausse de la trésorerie pour 11 millions d'euros et la baisse des créances d'exploitation pour 6 millions d'euros.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent 95,6 millions d'euros fin 2024 contre 82,4 millions d'euros fin 2023, compte tenu du résultat net de 2024 de +13,1 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges augmentent, passant de 75 millions d'euros en 2023 à 79 millions d'euros en 2024. La variation est expliquée notamment par l'augmentation des provisions sur situations nettes négatives de sa filiale Sadef.

Le total des dettes s'élève à 160 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 174 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de 14 millions d'euros avec les principaux mouvements suivants :

- -2,5 millions en dettes financières suite notamment au remboursement de la 2nde échéance de la dette senior et du tirage du solde du prêt investissement,
- -3,9 millions en dettes fournisseurs,
- -2 millions en dettes fiscales et sociales,
- -6 millions en autres dettes tenant compte notamment de l'évolution des comptes courants d'intégration fiscale et des RFA à reverser.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
	Nombre de factures concernées				404	
(A)	NON APPLICABLE					
Tranches de retard de paiement	Montant total des factures concernées (TTC)	96 406 €	123 796 €	10 438 €	187 674 €	418 314 €
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,14 %	0,18 %	0,02 %	0,28 %	0,62 %
(B)	Nombre de factures exclues				0	
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)				0,00 €	
(C)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels : 45 jours fin de mois	
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
	Nombre de factures concernées				1 509	
(A)	NON APPLICABLE					
Tranches de retard de paiement	Montant total des factures concernées (TTC)	4 030 118 €	119 997 €	115 343 €	1 440 597 €	5 906 055 €
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,25 %	0,26 %	0,09 %	1,16 %	4,76 %
(B)	Nombre de factures exclues				0	
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)				0,00 €	
(C)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais légaux	
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						

V.D. Affectation du résultat

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 13 124 523,24 €

Affectation

- Réserve légale 656 226,16 €
- Autres réserves 12 468 297,08 €

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices. Aucun dividende ou revenu n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

V.F. Prises de participations

En date du 1^{er} janvier 2024, la société Mr.Bricolage a acquis la totalité des titres de la société IFOGECO, organisme de formation dédié aux magasins du Groupe Mr.Bricolage, détenue jusqu'à cette date à 100 % par la société ANPF.

V.G. L'activité des filiales et participations sur l'exercice 2024

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2024, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club, MB LOG et IFOGECO.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le Club

Activité : centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconauts et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2024	15 874	7 247	29 403
2023	19 195	9 495	32 665

MB LOG

Activité : vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2024	186 207	1 347	81 596
2023	194 003	636	82 492

IFOGECO

Activité : organisme de formation dédié aux magasins du Groupe Mr.Bricolage

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2024	2 747	799	1 998
2023	2 032	57	2 293

La société MB L'Herme qui exploite un magasin sous enseigne Mr.Bricolage et dont l'activité a débuté au 1^{er} semestre 2023 a réalisé un chiffre d'affaires HT de 1 278 milliers d'euros et un résultat d'exploitation déficitaire de 253 milliers d'euros. Le total bilan s'élève à 1 122 milliers d'euros.

La société MB Grand Quevilly a porté un projet qui a été abandonné. Elle a réalisé un résultat d'exploitation déficitaire de 99 milliers d'euros et son total bilan s'élève à 17 milliers d'euros.

En Belgique, La société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2024, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 9 magasins intégrés et 35 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 157,3 millions d'euros en 2024 en décroissance de -1,4 % par rapport à 2023. Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 4,6 millions d'euros en 2024, contre 8,8 millions en 2023 incluant une plus-value pour la cession de la société Sengo.

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

V.H. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Le 23 janvier 2025, Le Groupe a annoncé la création de la nouvelle enseigne « Mr.Bricolage Relais » pour se rapprocher de ses clients, accélérer son développement et devenir le premier réseau de proximité en France : 40 magasins porteront cette nouvelle enseigne d'ici à la fin du premier trimestre 2025.

Le 30 janvier 2025, Le Groupe a annoncé ses nouvelles ambitions logistiques en France.

Engagé dans la mise en œuvre de son plan stratégique 1Pacte 2021-2025, Mr.Bricolage modernise sa logistique pour améliorer la qualité des services rendus à ses adhérents, renforcer sa productivité et les conditions de travail de ses équipes.

Avec l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 30 janvier 2025, le Groupe Mr.Bricolage a annoncé renforcer son pôle logistique de Voivres-lès-Le-Mans (72) avec le doublement de la surface de stockage et le déploiement d'une solution de robotisation de dernière génération.

Cette orientation stratégique représente un investissement total de 17,2 millions d'euros* et s'accompagne d'un projet de centralisation de la majorité des activités logistiques sur le site de Voivres-lès-Le-Mans. Sa mise en œuvre entraînerait la fermeture de l'entrepôt de Lhospitalet (46). Une solution de reclassement au sein des différentes entités du Groupe serait proposée à l'ensemble des collaborateurs concernés.

* Le co-investissement de 17,2 millions d'euros se détaille comme suit: (i) 11 M€ investis par le Groupe Mazureau pour agrandir le bâtiment (la teneur de cet investissement sera supportée par l'augmentation des loyers payés par MBLOG) et (ii) 6,20 M€ investis par MBLOG pour la robotisation et l'équipement du site.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

VII – INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2024 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2024					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 623 312	54,13 %	11 246 624	66,36 %	11 246 624	66,97 %
SIFA	493 450	4,75 %	986 900	5,82 %	986 900	5,88 %
SIFI	131 894	1,27 %	263 788	1,56 %	263 788	1,57 %
Sous Total (I)	6 248 656	60,15 %	12 497 312	73,73 %	12 497 312	74,42 %
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98 %	410 334	2,42 %	410 334	2,44 %
Sous Total (II)	205 499	1,98 %	410 998	2,42 %	410 998	2,44 %
Total Concertiste (III) = (I) + (II)	6 454 155	62,13 %	12 908 310	76,16 %	12 908 310	76,86 %
Auto détention	156 179	1,50 %	156 179	0,92 %	-	-
Public	3 777 421	36,36 %	3 884 527	22,92 %	3 884 527	23,13 %
Dont Keren (1)	501 468	4,83 %	501 468	2,96 %	501 468	2,99 %
Dont Amiral Gestion (2)	1 013 306	9,75 %	1 013 306	5,98 %	1 013 306	6,03 %
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94 %	1 136 000	6,70 %	1 136 000	6,76 %
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44 %	45 356	0,27 %	45 356	0,27 %
dont FCP Mr Bricolage (actionnariat salarié)	177 830	1,71 %	256 236	1,51 %	256 236	1,53 %
Total	10 387 755	100 %	16 949 016	100 %	16 792 837	100,00 %

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 29 février 2024 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS: Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse :

- le 8 janvier 2024, le seuil statutaire de 10 % de détention de capital et détenir à cette date 1 031 541 actions du capital Mr.Bricolage,
- le 26 février 2024, le seuil statutaire de 6 % de détention des droits de vote et détenir à cette date 1 013 306 actions du capital Mr.Bricolage.

Le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi à la hausse :

- le seuil statutaire de 1,50 % de détention de droits de vote et détenir 257 505 droits de vote, par courrier en date du 27 mai 2024,
- le seuil statutaire de 1,50 % de détention de capital, par courrier en date du 11 juin 2024.

VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2350000 actions MR BRICOLAGE de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

La démission de Monsieur Michel Tabur, au cours l'exercice 2022, de son mandat d'administrateur ne remet pas en cause l'action de concert.

VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 24 avril 2024 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour

le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou de plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservée le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20775500 euros.

VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à l'acquisition en bourse de 41 857 actions au cours moyen de 8.1560760 euros et à la cession en bourse de 40 366 actions au cours moyen de 8.2049656 en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice 2024, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 156 179 actions dont 55 071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 25 374 actions (soit 0,23 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75 734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 905383,20 euros représentait 1,50 % du capital social au 31 décembre 2024.

Il n'y a eu aucune utilisation d'actions autodétenues au cours de l'exercice 2024.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2024, aucun frais de négociation n'a été supporté.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Néant.

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE MR BRICOLAGE, détenaient 177 830 actions (1,71 % du capital de la société) au 31 décembre 2024.

VIII.E. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 149924 euros.

VIII.F. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

VIII.G. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.H. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

Néant.

Le Conseil d'Administration
Le 19 mars 2025

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Rapport de gestion

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	60 248 979	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	103 476 837	114 664 312	114 709 962	114 470 510	105 497 243
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	24 297 391	29 265 005	5 996 092	13 992 359	77 840 241
Impôts sur les bénéfices	(447 700)	(235 847)	355 545	806 623	(851 715)
Participation des salariés	1 079 106	1 429 739	1 500 574	1 224 163	524 482
Dotations amortissements et provisions	10 541 462	9 515 899	(16 709 384)	(15 518 746)	(2 465 994)
Résultat net	13 124 524	18 555 218	20 849 557	27 480 318	80 244 795
Résultat distribué (1)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	2,28	2,70	0,40	1,15	7,49
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	1,26	1,79	2,01	2,65	7,72
Dividende attribué (1)	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	320,83	329,42	323,00	297,83	295,08
Masse salariale (en euros)	18 494 202	19 880 775	18 633 476	16 401 068	16 409 241
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 242 646	9 760 707	9 673 665	8 522 569	8 245 384

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.